

CLES

La Lettre du Conseil Municipal de Rochechouart - Octobre 2006 - N° 12

2007 2008 ?

Nous ne savons pas encore à quelle date s'achèvera ce mandat : printemps 2008 pour les uns ou automne 2007 pour les autres ? Peu importe, il est encore trop tôt pour dresser un bilan, l'action municipale continue...

Après la mise en place de nouveaux équipements (médiathèque, espace petite enfance...) puis la réalisation d'importants travaux de voirie (RD 675, route de Saillat...), l'action municipale s'oriente en fin de mandat sur l'habitat, le développement économique et les questions environnementales.

Les engagements en matière de travaux pris au budget 2006 seront respectés, même si nous devons retarder de quelques mois le dossier du pôle socioculturel de la Gare. Les projets de lotissements avancent, les permis de construire étant à l'instruction. La Commune a réalisé les dernières acquisitions foncières nécessaires et les travaux de la nouvelle voie de Chez Sansonnet sont sur le point de démarrer. Nous avons également engagé le développement de la Zone Artisanale des Plats pour l'implantation de l'entreprise « LE MARCHÉ DU BOIS » mais aussi révisé le PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) pour une éventuelle extension de cette zone devenue intercommunale. C'est donc la Communauté de Communes qui a maintenant la compétence pour son développement et pour les aménagements routiers destinés à sécuriser son accès. Toujours dans le domaine économique, un projet commercial est en cours de négociation sur le site de l'ancienne poterie PHILIPPON. Trop tôt pour en dire plus, mais sachez que la Municipalité est attentive à l'évolution de ce dossier... En matière d'environnement, il y a toujours beaucoup à faire avec le plan d'eau de Boischenu et l'assainissement des villages.

Enfin, ce numéro de CLES présente les premières conclusions de l'étude sur l'approvisionnement en eau potable du Sud-Ouest de la Haute-Vienne, menée par le Conseil Général et qui concerne en particulier SAINT-JUNIEN et ROCHECHOUART.

Je vous souhaite une bonne lecture de CLES et vous donne rendez-vous dans les réunions publiques que nous organisons cet automne pour débattre de tous ces sujets.

L'EAU POTABLE : UN ENJEU D'AVENIR

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la meilleure solution pour le futur de nos concitoyens

Depuis quelques années il est apparu nécessaire à la commune de Rochechouart de reconsidérer durablement son approvisionnement en eau ainsi que sa filière de traitement.

En effet, la faible qualité de l'eau brute de la Gorre, ainsi que les volumes indispensables au vu de l'évolution de la population ont été les premiers points à étudier face aux investissements qu'il fallait réaliser pour mettre aux normes actuelles la station de pompage et de traitement de l'eau destinée à la consommation humaine de la commune.

Ceci ne remet aucunement en cause la potabilité de l'eau consommée actuellement par les Rochechouartais, mais cette réflexion a guidé l'équipe municipale vers de nouvelles stratégies techniques, logistiques et économiques.

Diverses pistes ont vu le jour pour aboutir à une solution pérenne qui va améliorer considérablement la qualité et la quantité de l'eau pour nos habitants, et ceci dans un proche avenir. De plus, les effets économiques induits vont permettre de limiter considérablement les coûts que nous aurions eu à supporter si nous avions conservé et mis aux normes nos

infrastructures actuelles. C'est donc un ensemble de mesures particulièrement positives qui ont été votées à l'unanimité par le conseil municipal afin que la commune puisse mettre en œuvre les solutions envisagées suite à deux années d'études particulièrement intenses.

□ **Le réseau d'eau de la Ville**
Avant d'entrer dans le détail des hypothèses envisagées et de celle retenue, il convient d'aborder un point périphérique mais essentiel pour nos concitoyens :

Il faut savoir que ce réseau qui nécessite une réfection continue, correspond par son étendue, - du fait du territoire couvert par la commune et à un habitat très éparpillé -, à l'infrastructure d'une ville comme Saint-Junien. Il est évident que Rochechouart ne dispose pas des mêmes ressources financières que sa voisine puisque l'écart relatif au nombre d'habitants est très important. Les travaux sont de ce fait réalisés régulièrement pour aboutir à une réhabilitation complète, mais il convient de les mener avec mesure chaque année, afin de ne pas grever trop lourdement les finances du service sur chaque exercice.



Station de pompage du pont de Gorre



Anecdote : nos administrés sont d'excellents citoyens particulièrement sensibles à l'environnement et à la raréfaction de l'eau. De ce fait, depuis quelque temps ils font très attention, et la consommation générale baisse significativement. Ce qui est une bonne chose d'une part, mais qui réduit proportionnellement les ressources économiques de la commune sur ce poste d'investissement.

Un programme a donc été établi en conséquence afin d'offrir à nos administrés un réseau d'eau continuellement renouvelé dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible. Ce planning est déjà en cours de réalisation et il est important de souligner que l'essentiel des conduites du centre-ville est d'ores et déjà rénové.

□ L'eau potable à Rochechouart :

Etat des lieux, matières à réflexion pour les élus, experts et techniciens de la commune et du département.

L'eau traitée actuellement est potable, mais la faible qualité initiale (pollution agricole et industrielle, matières organiques...) demande des traitements particuliers pour obtenir un goût satisfaisant. La vétusté des installations actuelles de traitement de la Régie Municipale, avec sa station d'épuration, ne permet qu'une intervention au chlore, alors qu'il serait bon de pouvoir réaliser un traitement à l'ozone et une déminéralisation adaptée pour offrir une eau de meilleure qualité gustative.

Une mise aux normes nécessite des investissements considérables qu'une municipalité comme la nôtre supporterait difficilement. Réparti par habitant le coût serait réellement réhibitoire. D'autre part, cette eau provenant de la Gorre n'est pas suffisante en quantité pour faire face à l'évolution de la population ces prochaines années. Ce point, relatif à la qualité et à la quantité de la source d'approvisionnement, est d'ailleurs un problème général à toutes les communes du bassin versant de la Gorre, comme à Saint-Junien avec le bassin versant de la Glane.

A cet effet, le Conseil Général de la Haute Vienne, souhaitant améliorer l'alimentation en eau potable du Sud et de l'Ouest du département a confié en 2004 à HYDRATEC l'étude d'un schéma directeur pour

l'alimentation en eau potable de cette zone.

L'étude comportait trois parties :

Phase 1 – rassemblement des données et établissement d'un état des lieux

Phase 2 – étude des scénarios d'alimentation

Phase 3 – comparaison des scénarios et proposition d'un schéma directeur pour l'alimentation en eau potable.

Les objectifs poursuivis par cette étude étaient :

- d'assurer dans de bonnes conditions de qualité et de sécurité l'alimentation en eau potable des agglomérations de Saint-Junien et de Rochechouart, l'une et l'autre disposant aujourd'hui d'usines de production vétustes, et de qualité d'eaux brutes mauvaise,
- de répondre à l'augmentation progressive de la demande en eau potable dans le sud-ouest du département sur certains territoires et plus particulièrement à la campagne où de petites ressources, de mauvaise qualité ou trop difficiles à protéger, doivent être abandonnées à terme.

□ Trois scénarios à l'étude

Si nous étudions les scénarios envisagés, il apparaît vite que les coûts de production et d'exploitation actuels risquent d'augmenter considérablement dans les deux premiers cas :

Scénario 1 : amélioration des stations de pompage et de traitement de Rochechouart et de Saint-Junien. Le coût de cette solution est évaluée à 6,79 M € HT, avec au moins 2.5 M € pour la seule commune de Rochechouart.

Scénario 2 : apport d'eau potable à partir du Syndicat Vienne – Briance-Gorre avec abandon des installations de Saint-Junien et Rochechouart, et rénovation des installations Vienne-Briance-Gorre pour satisfaire la demande. Coût de l'opération : 13,5 M € HT.

Scénario 3 : apport d'eau potable à partir de Limoges avec abandon des installations de production de Saint-Junien et Rochechouart. Il s'agit ici de réaliser une conduite importante allant de Limoges à Saint-Junien puis Rochechouart, alimentée par le réseau de Limoges.

La capacité de l'usine de la Bastide est suffisante pour satisfaire la demande supplémentaire ainsi générée. Un syndicat serait créé sous une forme juridique à définir entre

l'ensemble des communes desservies supportant communément les frais de réalisation du réseau, d'entretien de ce réseau et d'acheminement de l'eau. Le coût de ce scénario est évalué à 7,2 M € HT.

Avec une répartition sur l'ensemble des communes desservies adhérant à ce syndicat, l'enveloppe budgétaire supportée par Rochechouart serait en deçà d'au moins la moitié des frais engendrés dans le premier scénario. Ce qui offre la solution économiquement la plus intéressante pour notre commune, et au meilleur coût sur l'ensemble des scénarios.

De fait, les différents comités de pilotage qui ont suivi les conclusions de cette première étude ont eu pour objet d'approfondir le scénario

numéro 3, et d'aboutir sur un cahier des charges précis mettant en exergue les volumes d'eau produits et mis en œuvre ainsi que le coût par m³ fourni par Limoges. Seule modification particulière, Saint-Junien participerait au Syndicat mais pourrait conserver et rénover également son installation de production.

Rochechouart abandonnerait sa station obsolète, ce qui permettrait d'optimiser les investissements réalisés sur les réseaux jusqu'à présent depuis les années 70-80.

Enfin, il est bon de souligner que Limoges est classée parmi les grandes villes de France comme l'une des moins onéreuses grâce à sa Régie directe, elle est aussi capable d'alimenter tout le département de la Haute-Vienne avec une eau d'excellente qualité dès l'origine, captée dans les Monts d'Ambazac et en amont de la Vienne.

Une solution approuvée pour sa pérennité, sa qualité, sa quantité et son faible coût.

En résumé, qu'apporte la solution votée par le Conseil municipal ?

- une optimisation des coûts d'acquisition, de traitement et d'acheminement de l'eau
- une plus grande capacité d'approvisionnement permettant à la commune de desservir la population actuelle et à venir à long terme
- l'obtention d'une eau de bien meilleure qualité et au goût excellent
- une solution nettement plus facile à gérer au quotidien pour les administrateurs futurs de la commune, tant sur le plan financier que technique

et logistique, donc une sécurité supplémentaire pour nos concitoyens.

• une préservation de la régie municipale de ce service rendue possible par la mutualisation du coût de l'eau dans le cadre de la future structure intercommunale.

Il s'agit donc bien ici d'une solution pérenne, permettant d'acquérir une ressource précieuse dans des conditions optimales de qualité et de quantité, et ceci pour un coût acceptable qui n'affectera que très peu la facture d'eau de nos administrés.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré le 29 juin 2006, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les résolutions présentes : « Se prononce pour le scénario d'alimentation à partir de la Ville de Limoges, scénario 3, avec les modalités d'application suivantes :

- Maîtrise d'ouvrage assurée par le SIVU de transport devant être créé à cet effet
- Besoins annuels de la Ville : 300 000 m³. »

Vote :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0

Un dossier qui devrait être bouclé d'ici 2008/2009. Donc à très court terme.

Débat public

Le 27 octobre 2006, à 20 h 30 à l'Hôtel de Ville, salle Léon Pagnoux

Le 17 novembre 2006, à 20 h 30 à Biennac, salle Léon Bonnin

Le 1^{er} décembre 2006, à 18 h 00, à Babaudus, Centre de Loisirs

Vos élus organisent leur 5^e débat public auquel nous vous invitons à participer

Thèmes abordés :

- La politique du service de l'eau
- L'assainissement dans les villages : programmation future
- Etat des lieux : Zones d'habitat-Zone d'activités des Plats
- Informations diverses

En ce qui concerne les questions diverses, une boîte est mise à votre disposition dans l'entrée de la mairie et nous vous invitons à y déposer par écrit toute question qui vous intéresse. Nous l'aborderons lors de la soirée. Nous vous remercions de votre participation.

COMMUNICATION, INTERCOMMUNALITÉ & ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Un nouveau guide pratique

Communication

Le guide pratique de la Commune a été distribué au mois de juin dans les foyers. Ce guide est toujours disponible à la Mairie et à l'Office de Tourisme.

Intercommunalité

• Espace Muséographique
Le Chef de Projet, recruté le 15 septembre, prendra ses fonctions en fin d'année. Pendant deux ans, il sera chargé de définir et piloter la mise en œuvre du projet de création de l'Espace Météorite de Rochechouart jusqu'au choix du concepteur. Ce poste sera financé par l'Europe à 50 %, la Région à 30 % et la Communauté de Communes à 20 %.
La totalité des terrains et immeubles, réservés à l'implantation de cet espace sont acquis pour la somme de 592 000 € répartie de la manière suivante :

Etat : 182 000 €
Région : 118 000 €
Département : 118 000 €
Communauté de Communes : 174 000 €

• Travaux sur les voiries communales hors agglomération
Pour 2006, les travaux d'arasement d'accotements, de curage de fossés, de travaux préparatoires et d'enduits

FINANCES & AFFAIRES ÉCONOMIQUES

2 Pôle socioculturel de la gare : aspect financier

Après la mise en place de la médiathèque dans l'ancienne halle SNCF, avec le succès que l'on sait, le projet de réhabilitation du site se poursuit par la création d'un pôle socioculturel. Cette réalisation constituera le prochain grand chantier porté par la Commune. (Le détail des travaux sera présenté dans une autre rubrique).

A l'origine, la Commune s'était engagée sur un contrat de Maîtrise d'Œuvre à hauteur de 1 M € (HT) pour l'ensemble du projet.

La présentation de l'estimation de l'APS (Avant Projet Sommaire) à 1,350 M € (HT), proche de celle de l'ADAC et le constat d'une inflation galopante des prix de la construc-

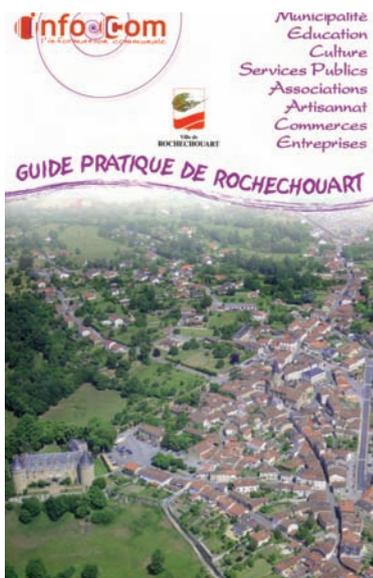
d'usage s'élèvent à environ 100 000 € pour la seule commune de Rochechouart.

• Ordures Ménagères

Comme prévu, les services de la Communauté assurent la collecte sur le territoire des cinq communes. La quantité de déchets accumulée aux éco points et à la déchetterie est sans cesse en augmentation. Parallèlement la quantité d'ordures ménagères collectées en porte à porte a fortement diminué. Ces bons résultats sont encourageants pour l'avenir du service.

Modifications d'horaires de la déchetterie :

- Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.



marché annexe

- aménagement paysager côté SCA PACKAGING
- aménagement de l'ancienne voie ferrée jusqu'à l'ancien passage à niveau.

Pour l'instant, seul le financement du marché principal est envisagé. Le cabinet ARDANT (maître d'œuvre) a communiqué une estimation de l'APD (l'Avant Projet Détaillé) à hauteur de 1,293 M € (HT) soit 10 % de plus que l'APS initial pour les mêmes travaux. C'est donc sur ces bases là que seront demandés les financements auprès du département dans le cadre des CTD (Contrats Territoriaux Départementaux), de l'état au titre de la DGE (Dotation Globale d'Équipement) et de l'Europe avec des crédits spécifiques.

La durée des travaux permettra d'échelonner l'investissement sur 3 exercices ce qui autorisera la collectivité à s'engager sur d'autres réalisations également nécessaires.

Demandes de financements au titre des CTD

2007

1 - Gros équipements

- Pôle culturel de la gare (dossier suivi par l'ADAC)

2 - Voirie

- Mistral (2^e tranche)

Hors CTD

2007

3 - Sécurisation des écoles

- Rue Pasteur (1^{re} tranche)

4 - Réseaux d'éclairage public

- mise aux normes des armoires électriques Syndicat d'Électrification de la Haute-Vienne

• Vie des entreprises

- L'« Agence du Château » (agence immobilière) a transféré son activité dans de nouveaux locaux (rond point Gambetta)
- « CHRISTELLE », esthéticienne à domicile, propose ses services (05 55 03 77 90 ou 06 72 37 06 44)
- « Le Marché du Bois » : les travaux de construction sont en cours après l'avis favorable unanime de la CDEC (Commission Départementale d'Équipements Commerciaux)
- Atelier Bore@lis : Reprographie développement informatique. M. et Mme Desplanches 5, rue Thérèse Tenant

**LA PAROLE
AUX GROUPES
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCHECHOUART**

**Dans cette tribune, les élus
du Conseil Municipal s'expriment
sous leurs propres
responsabilités.**

Trop, c'est trop !

Nous ne souhaitons pas utiliser cette rubrique comme tribune d'expression à connotation polémique ; hélas le dernier « papier » de la « liste d'intérêt communal » nous impose une énième mise au point.

Le problème récurrent de la collecte des déchets ménagers est encore sur la sellette. On peut certes être favorable à des options différentes de celles choisies par la collectivité et toute solution est perfectible mais comment oser écrire « NE RIEN DIRE », laissant supposer que la mise en place du système s'est effectuée dans le secret (de quoi ?), en dehors de toute transparence quand on sait l'effort fourni pour expliquer, informer :

- 5 réunions publiques spécifiques
- information régulière dans la presse municipale
- reprise dans les réunions publiques générales
- lettre explicative accompagnant la facturation

Nous étions habitués à l'absence aux réunions de nos détracteurs mais auraient-ils en outre des problèmes de lecture ?

Précisons que nous sommes soumis aux exigences du Plan Départemental de Traitement des Déchets Ménagers soucieux d'une gestion équitable dans l'intérêt des usagers.

Rappelons d'autre part que la gestion des déchets ménagers fait l'objet d'un budget annexe dont la loi nous fait obligation d'équilibre. A ce sujet, « La tarification des redevances des ordures ménagères » a été soumise au Conseil de Communauté le 24 novembre 2005 ; **l'élue de la « liste d'intérêt communal » était à nouveau absente mais était représentée par son suppléant... qui a voté les tarifs proposés.**

Nous sommes conscients des difficultés engendrées, qu'elles soient techniques, pratiques ou financières mais la prise en compte du traitement des ordures ménagères

est un facteur incontournable de l'amélioration et la préservation du cadre de vie. Elle doit s'inscrire dans une démarche citoyenne collective d'où la solidarité ne doit pas être exclue.

Une grande majorité de nos concitoyens l'ont compris et œuvrent en ce sens ; qu'ils soient remerciés pour leur comportement exemplaire dans le tri sélectif (éco-point) et l'utilisation de la déchetterie.

Continuons donc à travailler pour que l'irresponsable réflexion du « je paye donc je fais ce que je veux » (c'est-à-dire n'importe quoi) soit de plus en plus marginalisée.

On nous reproche des taux d'imposition trop élevés ; il suffit de comparer :

	Rochechouart 2006		Moyen. Départem.	
TH	11,46 %		14,67 %	
TFB	14,53 %		17,61 %	
TFNB	58,60 %		62,33 %	
TP	13,47 %		15,86 %	
L'eau est trop chère (?) :				
	Rochechouart	Saint-Junien	Confolens	VBG
	1,84	1,83	1,94	2,05

« L'herbe est-elle vraiment plus verte chez le voisin ? »

La politique de la Commune en matière d'action sociale n'est plus à démontrer. Il suffit d'examiner le budget du CCAS, hélas en constante progression signe d'une précarité grandissante pour les plus fragiles (mais cela, la représentante de la « liste d'intérêt communal », brillant pas son absence non

excusée à la quasi-totalité des réunions n'a pu s'en rendre compte).

Que dire de l'effort de la collectivité sur les tarifs de la cantine scolaire, du centre de loisirs, de l'école de musique, sur la gratuité des fournitures scolaires, des transports scolaires ?...

La préservation de la qualité du service public a toujours été pour nous une priorité et ce n'est certainement pas chez les amis politiques de nos adversaires que nous irons chercher conseil.

Alors, de grâce, que ceux qui se disent soucieux du « REFLECHIR ensemble pour AGIR mieux », nous épargnent un discours au mieux démagogique, au pire populiste.

- ROUGIER** Jean Marie
- BRUNET** Louis
- FAGES** Michel
- TRICARD** Hélène
- BERNARD** Jean
- TREILLARD** Raymond
- JOUSSE** Annie
- ROUBINET** Jean
- FILLEUL** Jean Louis
- BOBICHON** Françoise
- CHABERNAUD** Guy
- RASSAT** Valérie
- LACHAISE** Yvette
- BERNARD** Catherine
- ALLARD** Jean Luc
- BOURDY** Danielle
- QUERIAUD** Danièle
- LAVERGNE** Christiane
- RAYNAUD** Marcel
- VIMPERE** Christian
- FOURNIER** Alain
- SOURY** Colette

LISTE D'INTÉRÊT COMMUNAL

Dans cette tribune, les élus
du Conseil Municipal s'expriment
sous leurs propres
responsabilités.

De l'intérêt de la démocratie participative

Qui décide quoi, quand, comment, pourquoi et pour qui ?

En cette rentrée, la nouveauté qui touche une partie, sans doute restreinte, de la population c'est le changement d'horaire des écoles de la maternelle au collège. Quel en est le point de départ ? En fait tout cela relève d'une simple logistique de transport et d'une question d'économie de moyens. Certainement pas d'amélioration de la qualité de vie des enfants. Ils se lèvent plus tôt, ils rentrent chez eux plus tard : quel bénéfice ?

Quand on sait que la majorité des deux tiers des parents de la maternelle a voté contre ce nouvel horaire, pourquoi l'avoir maintenu et validé ,

Quel avantage y a-t-il à se lever plus tôt, à arriver à l'école plus tôt pour attendre à la garderie ou dans la cour et à rentrer plus tard chez soi ?

Pourquoi faire payer aux enfants ce que les adultes n'accepteraient pas pour eux ?

Resterez-vous longtemps ignorés ou ignorants ?

Posez-vous une seule question : à qui profite cette solution ?

En tout cas certainement pas à faire baisser les taxes que vous acquittez, mais qui pour certains sont des fonds dont ils disposent sans se préoccuper de votre avis.

N'oubliez pas la nouvelle devise :

Toujours plus de prélèvements pour moins de services rendus.



SAUGET Dominique
CHARTRIER Armand
CHENAUD Pierre
GIBAUD Jean-Luc
ROCHEREUIL Jacques

ACTION SOCIALE & SOLIDARITÉ

3 Un rôle déterminant

Le CCAS a un budget propre de 98 000 €. C'est un budget qui s'équilibre en recettes, à 90 % par une subvention municipale, et en dépenses.

Les dépenses sont gérées par un conseil d'administration qui se compose à parité de 11 membres ;

• **6 membres élus au sein du conseil municipal**, Monsieur Jean-Marie Rougier, Maire et Président, Madame Hélène Tricard, Vice-Présidente, Madame Françoise Bobichon, Monsieur Raymond Treillard, Monsieur Marcel Raynaud, Madame Dominique Sauget

• **5 membres non élus représentant le milieu associatif – caritatif** tels le secours catholique, le CODERPA, la Croix Rouge, la FNATH et Familles Rurales.

De plus, assistent à titre consultatif un représentant du trésor public et le travailleur social de la commune.

Ainsi constitué, le conseil d'administration doit délibérer sur les actions à mener et décider des aides financières à attribuer.

Il est géré par un règlement intérieur, il doit se réunir 1 fois par trimestre, et ne peut délibérer que si le quorum (6 membres) est atteint. Les absences répétées de certains membres rendent difficile l'organisation.

Devant l'augmentation de la précarité le conseil d'administration s'est réuni trois fois le 1^{er} semestre 2006. Les dossiers étudiés lors de ces 3 séances ont été :

- le compte administratif 2005 et le budget primitif 2006
- le dispositif « Actif Service »
- la subvention accordée à l'instance de coordination - CRPACR
- Bilan de l'activité 2005
- EDF-GDF « Nouvelle procédure des factures impayées »
- 16 dossiers de demande de secours

Rappel

• **Frais de fournitures scolaires** - une indemnité de 50 € est attribuée aux élèves qui fréquentent des établissements publics d'enseignement secondaires ou des établissements reconnus par l'Etat ;

autres que le Collège de Rochechouart, le Collège Paul Langevin et le Lycée Paul Eluard.

- une indemnité de 80 € est versée pour les élèves inscrits en 1^{re} année de BEP ou CAP en lycée technique ou professionnel

-> *Faire la demande en Mairie muni du certificat de scolarité et d'un RIB*

• Frais de séjours

Les établissements scolaires ne peuvent plus percevoir l'aide apportée par le CCAS, de 7,5 € par jour et par enfant, dans le cadre des sorties scolaires qu'ils organisent.

Cette aide est toujours en vigueur, elle sera versée aux familles qui en feront la demande à la Mairie.

TRAVAUX PUBLICS

4 Travaux sur les réseaux d'eau

Travaux importants en cours

Les chantiers de mise en place de collecteurs d'eaux usées pour terminer d'assainir le périmètre d'agglomération sont en cours : la rue de Monaco par l'entreprise PRADEAU devrait être traitée de mi octobre 2006 à Noël pour une somme de 187 841,66 €. Dans le cadre du même marché la rue du château d'eau sera assainie à la suite, début 2007 pour une somme de 74 043,76 €.

L'entreprise Paillot termine les trottoirs du lotissement des Sapins pour donner suite à l'implantation, sur les dernières parcelles disponibles, de nouvelles habitations.

La même entreprise construit un réseau de collecte des eaux pluviales pour sécuriser la chaussée dans le secteur du Puy du Moulin.

Projets

Afin de sécuriser les abords des écoles primaires, un projet de traitement de la rue Pasteur est prévu pour 2007 avec traitement de la chaussée, réfection du réseau d'eau potable et enfouissement des réseaux aériens.

L'importante urbanisation de la route de Juillac amplifie les apports d'eau et porte nuisance à certains riverains à l'occasion de fortes pluies ; une réflexion est en cours afin de trouver des solutions à ces problèmes.

Travaux en régie

Pour permettre d'alimenter en eau potable les nouvelles constructions en cours et collecter leurs eaux usées, les services techniques ont effectué de nombreux raccordements à ces deux réseaux.

URBANISME & ENVIRONNEMENT

5 Le grand nettoyage continue

Création de voirie structurante secteur Frédéric Mistral

Lors de la séance du 11 septembre, le Conseil Municipal a décidé de créer une voirie structurante sur le chemin de Chez Sansonnet. Pour prétendre à une bonne urbanisation, une voie communale de 250 mètres de long et de 3,50 mètres de chaussée sera ainsi créée afin de desservir les futurs pôles d'habitat (lotissements et habitats localisés).

Plan d'eau de Boischenu

Ce plan d'eau dit touristique, à vocation baignade et pêche a été autorisé pour 30 ans, par arrêté préfectoral le 7 juin 1972. Suite à des problèmes de transparence insuffisante de l'eau et d'eutrophisation ayant entraîné la prolifération des cyanobactéries indésirables, la baignade a été définitivement fermée en 2001. La Municipalité de Rochechouart et la Communauté de Communes du Pays de la Météorite souhaitent néanmoins avoir une gestion attentive du site afin de limiter les problèmes de dégradations constatés, de maintenir un site attractif pour les pêcheurs et le public et enfin, de limiter l'impact de l'ouvrage sur l'environnement.

La commune se trouve dans l'obligation de faire renouveler l'autorisation de l'ouvrage, échue en 2002, et de demander une autorisation trentenaire de vidange (loi sur l'eau).

La Municipalité a donc décidé, avec les conseils techniques du PNR et du SIVOM Vienne-Gorre, d'engager une étude destinée à définir une gestion adaptée et durable du plan d'eau de Boischenu. Cette étude a été confiée au cabinet GEONAT de Cieux (Conseil Municipal du 11 septembre 2006).

Développement durable – Dépôts sauvages

En 2006, la commune a lancé le nettoyage des dépôts et décharges sauvages.

Après avoir nettoyé les dépôts de débris divers au Maupas sur la commune de Rochechouart, un groupe d'élèves du collège va poursuivre les opérations de nettoyage de la nature au programme des classes de troisième. Les dépôts sauvages de Babaudus et de Boischenu ont été retenus.

Après le nettoyage des dépôts sauvages du Puy du Moulin, de la Chabaudie, de Villeneuve, de la Route de Saint-Laurent, l'action engagée se poursuivra par Babaudus et Viviéras, en collaboration avec le SIVOM Vienne et Gorre et le PNR.

Pour nos enfants, protégeons la nature.

JEUNESSE & ÉDUCATION

6 Les nouveautés de cette rentrée

Ecoles et périscolaire

Le groupe scolaire Hubert REEVES accueille 224 élèves répartis en 8 classes, auxquelles s'ajoute la CLIS qui compte 12 élèves.

A la rentrée, deux enseignantes, à qui nous souhaitons la bienvenue, ont rejoint l'équipe pédagogique :

- **Mme VIALE**, originaire de Rochechouart, précédemment en poste à Vayres,
- **Mme LAGARRIGUE** nommée sur la CLIS, vient de Saint-Junien.

L'école Jacques PREVERT compte 96 enfants de 3 à 6 ans, répartis en 4 classes : Cette année, les écoles bénéficient des services de trois EVS pour le primaire et une pour la maternelle, recrutées pour apporter une assistance aux enfants présentant un handicap et une aide à la gestion de l'école.

Garderie périscolaire

Depuis la rentrée, la garderie de l'école primaire est transférée dans le local de la BCD devenu libre depuis la rénovation par les services techniques municipaux du rez-de-chaussée de l'ex-logement de fonction, dorénavant affecté au travail administratif des enseignants.

Fournitures scolaires

A chaque rentrée, les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement à tous les enfants des écoles. Cette importante dépense est intégralement prise en charge par la Commune :

elle s'élève à 3 320 € (35 € par enfant) pour l'école maternelle et à 10 700 € (48 € par enfant) pour l'école primaire, pour les seules fournitures de rentrée.

□ Transport scolaire

C'est une compétence du Conseil Général exercée sur les bassins scolaires de Rochechouart/Saint-Junien. Le marché de transport est attribué par voie d'appel d'offres pour une période de 9 ans et s'évalue à environ 10 millions d'euros, principalement à la charge du Département. Le contrat liant la Société Limocar au Conseil Général arrivant à terme en juillet 2006, une nouvelle consultation a été lancée en tenant compte des objectifs suivants : la diminution du temps de parcours, le rajeunissement du parc véhicules, l'utilisation de bus de petite et moyenne capacité, la sécurité des véhicules, la séparation des classes d'âges (primaire-secondaire) et la sécurisation des points d'arrêt.

A l'issue de cette consultation, un transporteur a été retenu en avril, mais s'est désengagé courant juillet. Le Conseil Général a dû, dans l'urgence, confier ce service à la Régie Départementale des Transports.

Les horaires et les circuits ont été modifiés afin de répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Ces transformations n'ont pas affecté le bon fonctionnement du service.

Le transport scolaire est un service gratuit à Rochechouart qui dessert 332 élèves ; la part parentale est entièrement à la charge de la commune, soit 24 000 € pour l'année 2005.

□ CLSH/Bilan de l'été

La fréquentation sur les deux séjours d'été est cette année encore très satisfaisante :

- 60 enfants chaque jour en moyenne au mois de juillet
- 30 enfants durant le mois d'août

De nombreuses activités se sont déroulées autour des thèmes des pirates et flibustiers des Caraïbes (en juillet) et de la Légende du roi Arthur (en août).

Les mini camps aux multiples activités ont toujours le même attrait pour les ados :

- 21 jeunes de 11/14 ans se sont rendus pendant 5 jours à Meschers

- 22 enfants de 7/10 ans ont campé à Saint-Pardoux
- 10 ados sont allés camper 5 jours en Dordogne, sur la base de Rouffiac.

□ CLSH : les mercredis

Après un an et demi de fonctionnement, la fréquentation du service n'étant pas suffisante en matinée, la Municipalité propose une nouvelle formule à titre d'essai jusqu'à fin 2006.

Depuis la rentrée de septembre, l'accueil des enfants a lieu au Foyer des Jeunes, de 7 h 30 à 9 h et de 17 h 30 à 18 h.

Les enfants sont transportés en minibus vers le site de Babaudus où l'animation se déroule sans changement selon un agenda très varié ; le retour vers Rochechouart s'effectuant également en minibus.

□ Multi accueil « Le Toboggan »

2 772 enfants ont été accueillis au « Toboggan » de janvier à juillet 2006. A la rentrée, 19 « grands » d'à peine trois ans ont pris le chemin de l'école maternelle Jacques Prévert.

Depuis la réouverture, 13 nouvelles inscriptions ont été enregistrées, dont 10 de Rochechouart (nouveaux habitants, bébés nés cet été...).

□ Ram « Chat Perché »

L'été s'est bien passé pour tous. Les assistantes maternelles se sont relayées auprès des enfants pendant l'absence des unes ou des autres ; aucun parent ne s'est retrouvé sans mode de garde pendant l'été.

En septembre, les 7 « grands » du RAM ont pris le chemin de l'école ; ils reviendront avec les as mat dès les vacances de Toussaint...

Depuis l'ouverture du RAM, 7 as mat nouvellement agréées nous ont rejoint ;

88 % des as mat fréquentant le RAM affichent complet ou parce qu'elles se sont maintenues au maximum de leur capacité d'accueil, ou parce qu'elles se sont engagées à accueillir un enfant dans un futur proche.

5 d'entre elles, y compris parmi les dernières agréées, ont déposé une demande d'extension d'agrément auprès de la PMI afin de répondre aux besoins des parents.

SPORT, CULTURE & VIE ASSOCIATIVE

▣ Les événements remarquables et remarqués

□ La Municipalité, en impulsant des projets, en soutenant financièrement et logistiquement la vie associative locale permet à Rochechouart d'être une des cités où les animations et les événements culturels sont très nettement remarquables sur le plan départemental et régional.

De plus, en invitant des artistes internationaux, Rochechouart s'associe des partenaires qui exportent une image très positive de notre territoire.

La programmation de l'été a été si riche et variée qu'il est bien difficile de mettre en avant tel événement plutôt que tel autre.

Des feux d'artifice d'excellente qualité, des animations de rue, Festi'band, le marché de nuit, le vide greniers, le concours de peintres, les expositions, le labyrinthe de la voix, la rencontre de potiers...



Groupe Suroît

belle démonstration de valorisation d'une commune grâce à l'écoute d'une équipe municipale envers les divers acteurs, sans oublier l'OTSI et l'Espace Météorite, des animations et des propositions culturelles et sportives pendant la période estivale.

□ La Cyberbase :

Ateliers multimédia : (5-12 ans) spécial fête le mercredi 25 octobre à l'occasion d'Halloween et le mercredi 13 décembre pour fêter Noël. Inscriptions au 05 55 03 77 01.

□ La Médiathèque :

Mardi 7 novembre à 9 h 30 à l'Espace « Anne Sylvestre » : petit-déjeuner avec les enfants, les parents et les assistantes maternelles (présentations et lectures d'albums autour du thème « les papas et les mamans ».

PATRIMOINE, TOURISME & ÉCHANGES EXTÉRIEURS

▣ Bienvenue à nos visiteurs

Cet été encore les touristes sont venus nombreux à Rochechouart et ils ont apprécié les animations proposées à tous les publics. « Le Labyrinthe de la Voix » (et du patrimoine local) est maintenant reconnu comme un événement culturel interrégional.

Les échanges humains se sont développés à travers les différentes rencontres estivales : Festi'Band – Rencontre franco-allemande de potiers – Cyclos et surtout avec le Comité de Jumelage Rochechouart-Oettingen.

L'avenir se construisant avec les jeunes, c'est ainsi que dans le cadre du jumelage Rochechouart-Oettingen, 7 jeunes du Foyer des Jeunes ont été accueillis du 26 juillet au 3 août chez nos amis à Oettingen. Hébergés dans les familles, ils reviennent enchantés de l'accueil qui leur a été réservé et du programme organisé, riche en découvertes.

En février Florian Hubert (Oettingen) a participé à l'encadrement du séjour de ski en Andorre.

En juillet, le Rochechouartais Jessie Marchand a travaillé dans les divers services de la mairie d'Oettingen.

En août, Nadine Hubel, une jeune fille de là-bas, a participé à l'encadrement du séjour de Babaudus en étant parfaitement intégrée. Le Comité, qui prépare son prochain voyage en Bavière pour le printemps 2007, a organisé une belle soirée animée.

□ Patrimoine

Un magnifique chasublier qui dormait sous la poussière de la sacristie de l'église de Biennac a été restauré par les ébénistes de l'AFFA. Il sera présenté prochainement au public dans l'église aux nombreux trésors.



Chasublier de Biennac

Communication à l'intention des clients de la Poste

Depuis le 1^{er} septembre 2006, les horaires de votre bureau de Poste ont changé. Il est dorénavant ouvert dès 8 h 30 au lieu de 9 h 00, et ferme à 12 h 00.

L'après-midi, réouverture à 14 h 00 jusqu'à 17 h 00. Cette ouverture plus matinale répond à l'attente du plus grand nombre d'entre vous et permet à nos clients qui travaillent de trouver un « créneau » pour venir à la Poste.

Dites-moi... ..M. le Maire ?

A propos de l'assainissement des villages

**Jacques Prévot
Babaudus
87600 Rochechouart**

L'assainissement de la ville de Rochechouart semble terminé. Envisagez-vous de poursuivre la programmation en direction des villages ? Les eaux usées de mon village se déversent sur des terrains que j'exploite, à l'encontre de la réglementation en vigueur. Pouvez-vous me dire si de tels travaux sont prévus et à quelle échéance ?



Nous évoquons très souvent ce problème de l'assainissement et votre question concernant les villages me paraît essentielle. Depuis plus d'une décennie, la commune a beaucoup investi sur ce service, à tel point que l'équilibre du budget de l'assainissement n'a pu être atteint qu'avec l'aide d'une subvention annuelle de 152 000 € provenant du budget principal de la ville. Malgré ce handicap financier, nous avons respecté, certes avec un léger retard, la programmation de travaux établie à partir de l'Etude de Zonage d'Assainissement. Nous nous étions engagés à terminer avant la fin de cette mandature, le réseau d'assainissement collectif du bourg et de ses extensions dont les effluents collectés sont traités à la station d'épuration de la Mailleterie. Ainsi, les derniers programmes concernent la rue de Monaco pour la fin de cette année et la rue du Château

d'eau au premier trimestre 2007. Je rappelle également que les travaux de voirie sur la RD 675 et sur la route de Saillat nous ont contraints à des réparations onéreuses sur les réseaux, ce qui explique en partie le retard des chantiers que je viens d'évoquer.

Nous allons maintenant porter notre effort sur les villages où la situation n'est pas satisfaisante, parfois grave dans certains secteurs. La plupart disposent d'un assainissement superficiel où les eaux collectées, eaux usées et eaux pluviales, sont rejetées dans le milieu naturel sans le moindre traitement. Certes, tout irait mieux si toutes les habitations disposaient d'un assainissement autonome réglementaire, mais il ne faut pas se voiler la face, nous savons que la plupart des installations ne sont pas conformes à la législation ou fonctionnent mal. La réparation ou la mise en place de ces équipements serait une partie de la réponse au problème posé. Le dossier sur l'assainissement paru dans le n° 17 de CITE

(décembre 2004) a incité de nombreux habitants à entreprendre des travaux de réhabilitation de leur système de traitement des eaux usées. Je souhaite que cet effort se poursuive afin que chacun soit en conformité avec les obligations imposées par la Loi sur l'Eau de 1992. Cette règle s'applique strictement aux habitations éparses. Pour ce qui concerne les hameaux disposant d'un assainissement superficiel, nous devons envisager la mise en place de systèmes d'épuration des eaux usées afin d'éviter tout rejet dans la nature. Afin de programmer ces travaux, une étude sera inscrite au budget 2007 pour que les premières interventions aient lieu en 2008. La population des villages sera associée à cette démarche.



Dear European friends and fellow citizens... here you will find in English some information you need. A question ? A problem ? Feel free to contact us or come meet us at the Town Hall. See you soon !

Supplying and treating of the water

The Local Council voted unanimously for the best solution for the future of people living in Rochechouart. After the study of 3 potential scenarios, the chosen solution is to link up to the network of Limoges – via Saint-Junien. An association (made of all the Communes served by this network) will be created and will have to deal with the achievement and the maintenance of the network, as much as the carrying of the water.

Creation of a socio cultural centre in the old station

As the presentation of the estimated cost of the pilot study estimated at 1,350 M € exceeds the foreseen budget of 1 million €, its leads the Mairie to ask for a maximum of economy and to make two different contracts in order to not misrepresent the project.

Public Debate on October 27th in the Town Hall (1st floor)

Several themes will be approached: the policy of the water and draining services in the villages, the Area of "Les Plats" and various information.

Practical Guide

The guide distributed in June is also available in the Mairie or in the Tourist Office.

School Transports

As a consequence of the withdrawal of the company who had the contract, the Regional Council had to call the "Régie Départementale des Transports". The hours and trips moved. The well functioning of this service (which is free for children of Rochechouart) has not been affected

Wednesdays at the Leisure Centre

The Municipality is testing a new form until the end of 2006. The reception of children takes place in the Youngs'Hall from 7.30 to 9.00 PM and from 5.30 to 6.00 PM. Children are then carried by a little bus to Babaudus where the different activities are organised.

Charges of School stationery

A compensation of 50 € is given to pupils going in public secondary schools or schools recognized by State, except Rochechouart and Paul Langevin Colleges and Paul Eluard secondary school.

A compensation of 80 € is given to pupils registered in 1st year of BEP or CAP in technical or professional schools. You need to ask in Mairie with a schooling certificate and a bank statement.